

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE DE REALISATION POUR LA FILIERE DE TRAITEMENT DES DECHETS DU
SYNDICAT MIXTE SITOM SUD GARD**

SEANCE DU 4 OCTOBRE 2021

Nombre de membres en exercice		
Afférents au Conseil syndical	En exercice	Membres présents
41	41	24

Date de convocation	28/09/2021
Date d'affichage	28/09/2021

DL21026	OBJET : DM 1-2021
----------------	--------------------------

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, le quatre octobre, s'est réuni à 17 heures 30 le Comité Syndical du Sitom Sud Gard dans la salle des délibérations de Nîmes Métropole, sous la présidence de Monsieur Richard TIBERINO, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code des Collectivités Territoriales.

Etaient présents les délégués et suppléants suivants :

Cté Agglo. Alès Agglomération : M. David GUIRAUD, M. Christophe BOUGAREL,

Cté Agglo. Nîmes Métropole : M. Richard TIBERINO, Mme Pascale VENTURINI, M. Jean-Luc CHAILAN, Mme Sylvette FAYET, M. Emmanuel CARRIERE, M. Jean-Christophe GREGOIRE, M. Pierre LUCCHINI, M. Richard FLANDIN, M. Patrick DE GONZAGA, M. Frédéric PASTOR, M. Jean-Jacques GRANAT, M. Antoine MARCOS, M. Frédéric TOUZELLIER, M. Julien PLANTIER, M. Jean-François DURAND COUTELLE,

Cté Com. Petite Camargue : Martine KUFFER

Cté Com. Pays d'Uzès : M. Gérard DAUTREPPE, M. Frédéric SALLE LAGARDE

Cté Com. Piémont Cévenol : M. Lionel JEAN

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : M. Juan MARTINEZ, Monsieur David RIBES (suppléant de M. Jean-Marie GILLES)

Cté Com. Pont du Gard : M. Alain LAGET

Absents :

Cté Agglo. Nîmes Métropole : M. Bernard ANGELRAS, M. Frédéric BEAUME, M. Alain DALMAS, Claude de GIRARDI, M. Jacques BOLLEGUE, M. Monique BOISSIERE, M. Jack DENTEL, M. David-Alexandre ROUX, M. Marc TAULELLE, M. Yoann GILLET.

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : M. Jean-Michel AZEMA, M. Jean-Marie GILLES

Cté Com. Petite Camargue : M. Didier LEBOIS, M. Jean-Paul GERAUD, Mme Katy GUYOT

Cté Agglo. Alès Agglomération : M. Laurent CHAPELLIER

Cté Com. Pont du Gard : Mme Christelle ARMANDI

Cté Com. Pays de Sommières : M. Yvan COUDERC

Avait donné procuration :

Didier LEBOIS à Martine KUFFER

Secrétaire de séance : Julien PLANTIER

Monsieur Jean-Christophe GREGOIRE, Vice- Président rapporteur, expose

VU les articles L 5211-1, L 5211-2, R2311-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le procès-verbal d'installation du Syndicat en date du 29 octobre 2020,
VU l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,
VU la délibération DL21012 approuvant le Budget Primitif 2021,
Considérant que les décisions modificatives permettent, en cours d'année, d'ajuster les ouvertures de crédits inscrites au Budget Primitif, soit par réaffectation de crédits disponibles, ou par l'inscription de nouveaux crédits,
CONSIDERANT qu'il convient de modifier certains crédits votés au Budget Primitif de l'année 2021, tels que présentés ci-dessous

Chapitre 042 - Article 6811- Dotations aux Amortissements : 10 000.00 €

Chapitre 040 - Article 28031- Amortissement Frais d'Etudes

VU l'avis favorable du Bureau du 28 septembre 2021,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'accepter les modifications d'autorisation de crédits suivant la décision modificative n°1 année 2021 – qui s'équilibre de la façon suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Section Fonctionnement				
Chapitre 042 / Article 6811- Dotations aux Amortissements		10 000,00		
Chapitre 023 /Virement à la section d'investissement	10 000,00			
Total Section Fonctionnement	10 000,00	10 000,00		
Section Investissement				
Chapitre 040 / Article 28031- Amortissement Frais d'Etudes				10 000,00
Chapitre 021 / Virement de la section de fonctionnement			10 000,00	
Total Section Investissement			10 000,00	10 000,00

***Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme et certifié exécutoire***

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 24 + 1 pouvoirs

Abstention : 0

Contre : 0

Approuvée à l'unanimité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-253002950-20211004-DL21026-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2021

Affichage : 06/10/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président du SITOM SUD GARD

Richard TIBERNO